

Energies fossiles et changement climatique

La raréfaction annoncée des énergies fossiles résulte de deux changements majeurs : l'augmentation de la démographie et de la consommation énergétique individuelle. **Nous sommes de plus en plus nombreux et de plus en plus gourmands en énergie.** Entre 1970 et 2000, une hausse de 80% de la demande énergétique a été constatée, et une augmentation du même ordre est attendue d'ici 2030. Les énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) représentant 80% du mix énergétique, la question se pose de l'épuisement de ces ressources. En raisonnant à consommation constante (hypothèse fautive puisque demande en forte croissance), les réserves de pétrole sont estimées à 40 ans (40 années supplémentaires en considérant le pétrole non conventionnel), les réserves de gaz naturel à 75 ans, et celles de charbon à 200 ans.

Or la combustion des énergies fossiles (ainsi que la déforestation et l'utilisation de produits chimiques) **augmente la quantité de GES dans l'atmosphère**, intensifiant le phénomène naturel du même nom, qui renvoie les rayons infrarouges autour de la terre et augmente la température environnante. Malgré les controverses, les scientifiques du GIEC¹ ont exprimé dans leur 4^{ème} rapport paru en 2007², leur conviction que les émissions de GES anthropiques seraient très probablement la cause du changement climatique actuel.

Il apparait impératif de prendre conscience de ce contexte et d'évaluer nos activités en conséquence, afin de prendre des mesures adaptées pour réduire notre besoin énergétique et donc notre impact sur le climat.

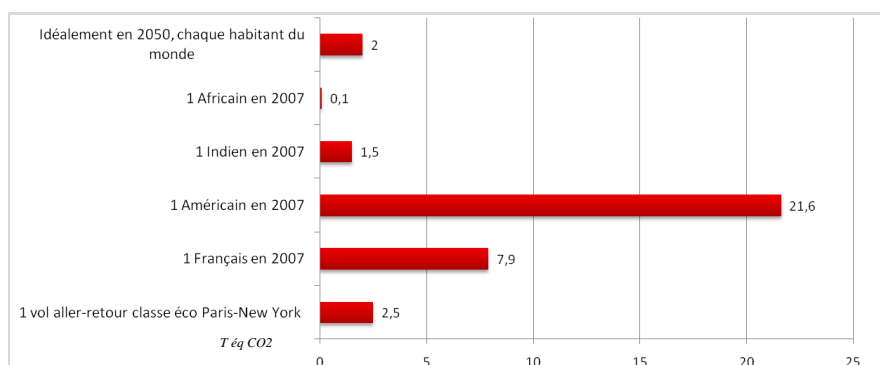


Figure : Comparaison de différents niveaux d'émissions (Source : Jancovici, 2001 et GIEC, 2007)

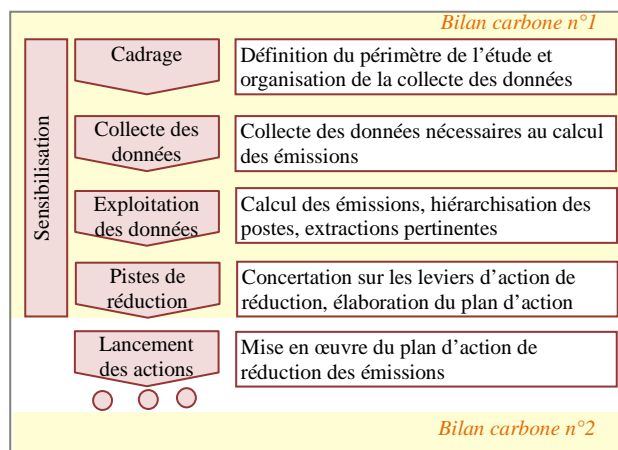
Engagement du Groupe URD

Afin de lutter contre le changement climatique et de s'adapter au contexte de raréfaction des ressources fossiles, **le Groupe URD s'engage en faveur de la réduction des gaz à effet de serre** en évaluant en interne les émissions émises par l'ensemble des activités de la structure sur l'année 2012, et en définissant les actions prioritaires à envisager pour les réduire. Au-delà cet engagement propre, l'objectif visé est de porter cette démarche au sein du secteur afin de devancer les évolutions réglementaires et fiscales et les exigences des bailleurs. Pour cela, le Groupe URD souhaite faire bénéficier le secteur de ses retours d'expériences, être force de proposition sur une méthodologie adaptée au terrain et proposer son expertise lors de déplacements à l'étranger afin de soutenir d'autres organisations dans cet effort.

Méthodologie adoptée par le Groupe URD

La méthode recherchée pour le calcul des émissions devait répondre à trois critères : gratuité, utilisable par des non spécialistes du bilan carbone et adaptée aux contextes du secteur. Après une analyse des offres le Groupe URD a sélectionné celle développée et expérimentée par le Geres sur le terrain. La feuille de calcul, facile à utiliser, se décline en 7 rubriques (déplacements professionnels, etc.) et consiste en une somme de données à renseigner multipliées par un facteur d'émission connu. Ses principales limites sont la non-intégration des impacts indirects et l'incapacité à évaluer le niveau d'incertitude du calcul.

Cette étape s'intègre dans un cadre méthodologique beaucoup plus large, dont les phases sont décrites ci-contre. La sensibilisation de l'équipe devra se faire en continue et la collecte des données à soigner. Un autre bilan carbone sera réalisé pour évaluer les émissions qui n'auront pas pu être évitées, qui seront alors compensées.



Cadre général de la méthodologie d'un bilan carbone

¹ Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat.

² Cinquième rapport d'évaluation en cours de finalisation, sera finalisé en 2014.

Préconisations - Informations générales

Energie : *Passer de 20°C à 19°C représente 7% d'économie sur la consommation d'énergie liée au chauffage.*

Intrants : *La consommation des appareils électroniques éteints ou en mode veille représente généralement 15% de la consommation totale de l'appareil.*

Déplacement domicile – travail : *En France, il y a en moyenne 1,1 passager par véhicule. Passer à une moyenne de 1,6 permettrait de diminuer de 50% la quantité de voiture sur les routes.*

Déplacements professionnels : *En ville, on peut économiser jusqu'à 40% sur la consommation de carburant en passant d'un mode de conduite «agressif» à une conduite «raisonnable».*

Pour un même trajet, l'utilisation du TGV plutôt que l'avion permet une réduction de 98% en termes de GES.

Déchets : *Effectuer le tri des déchets permet de réduire son impact carbone.*